

AVIS D'ATTRIBUTION AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Suite à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) ayant pour objet : l'occupation du bâtiment situé 4 avenue Louis Martin à Saint-Malo

AMI publié sur le site du port de Saint-Malo : <https://saintmalo.port.fr> en date du 2 octobre 2020

Les attributaires sont les suivants :

- 1^{er} étage : CCI Ille et Vilaine - 2 avenue de la Préfecture 35 000 Rennes,
- 2^{ème} étage :
 - Dumbo – 42, rue des Ménestrels 35 400 Saint-Malo,
 - Studio Maab – 95, allée Saint Héliier 35 000 Rennes,
 - Buroscope – 4, rue de Bray 35 510 Cesson Sevigné,
 - Atelier Bardam – 33, rue Danycan 35 400 Saint-Malo
 - Steredenn – Chemin du Pont Pinet 22 100 Dinan
- 3^{ème} étage : Famileo – 11, rue de la Mairie 35 120 Dol de Bretagne

Critères d'attribution :

- Stratégie de développement économique : 30 points,
- Viabilité du projet : 30 points,
- Stratégie de développement durable : 20 points,
- Emplois directs générés : 20 points.

Date de conclusion de l'autorisation : 19 janvier 2021.

Renseignements :

SAS EDEIS Ports de Saint-Malo et Cancale - Gare Maritime de la Bourse – Esplanade de la Bourse - 35 400 Saint Malo.

Tel : 02 99 20 51 00 ou saintmalo.port@saintmalo-cancale.port.bzh